

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 09**  
**Séance du vendredi 04 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi 04 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Mme SAEZ RICCIARDI Célia a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 14
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 04
	Absents : 01

Membres présents :

BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PISTORESIS RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : FRANCESCHI Jean-Claude (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à GIULY Martin), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : FRATICELLI Ange – Joseph

Date de la convocation : 31 janvier 2022

Date d'affichage : 08 février 2022

Date d'exécution : 07 février 2022

**OBJET : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le président rappelle que par délibération N° 2015-31 en date du 29 juin 2015, l'assemblée communale a instauré la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) créée par la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 portant loi de finances rectificatives pour 2012.

Il expose à l'assemblée que la modification partielle des modalités de calcul de la PFAC ainsi instaurée, envisagée par la commune en 2019, s'est traduite par l'émission d'un acte intervenu dans des conditions imparfaites et imprécises qui ont été évoquées tant par le contrôle de légalité que par le juge judiciaire dans le cadre d'une procédure de faux en écriture publique.

Dans un souci de clarification et afin de lever toute ambiguïté, le président propose au conseil municipal de prononcer l'annulation de tout acte se rapportant à la PFAC ou à ses modalités de calcul qui aurait pu être émis en application des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales postérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

\* \* \*

La délibération est mise aux voix ; Madame PERGOLA Marie-Ange, Monsieur BONIFACI Jean-François et Monsieur VENTURINI Dominique qui est titulaire d'un pouvoir, déclarent ne pas prendre part au vote sans toutefois quitter la séance.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 4 abstentions,

de prononcer l'annulation de tout acte se rapportant à la PFAC ou à ses modalités de calcul qui aurait pu être émis en application des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales postérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

\* \* \*



**Délibération n° 2022 – 09 – Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>					
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à D. LUCIANI</b>	X				 Dominique LUCIANI
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à M. GIULY</b>	X				 Martin GIULY
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale <b>Pouvoir à Simon PAOLI</b>	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>					Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint.

